

Protection pour procédure

Par DFJ, le 06/05/2016 à 23:54

Bonjour,

J'ai été victime d'un harcèlement très violent pendant des années, même si certaines choses continuent, dans l'apparence pas violente, mais vu ce qui a été mis en place...et je suis déjà venu sur ce forum. Je ne peux entreprendre mes démarches juridiques qu'à la fin de ce mois, mais j'aimerais bien savoir quelles sont les institutions internationales qui sont les plus compétentes en droit humain. J'ai déjà écrit à plusieurs reprises au procureur de la république, interpol et à la police. J'aimerais être conseillée pour être protégée. Au moment où j'entamerai la procédure je ne resterai pas ici, car les méthodes qui ont été employées ont largement été criminelles, dans leur violence. Je suis très fragile en ce moment, et l'encaissement d'une violence et d'horreurs qui ont duré plusieurs années, est long, parfois très long et semé de souffrances et de dégradations à réparer et à reconstruire à tous les niveaux. Mais je fais de sorte à aller mieux pour pouvoir entamer la procédure à la fin du mois, peu importe la longueur des procédures, l'important c'est qu'ils soient grillés, par le tribunal, la presse, et tout ce que j'aurai en ma possession à ce moment-là. Je veux juste être protégée, les méthodes qui ont été employées ont été criminelles, très violentes.